

Association Syndicale
Le Chèvrefeuille

Mr Philippe DURAND

Mions, le 30 Juin 2013

08 Allée Jean Renoir

69780 MIONS

P E T I T I O N

CONTRE

LE PROJET

D'Agrandissement de la Carrière PERRIER TP

Suite à l'enquête publique sur l'extension des carrières PERRIER TP, Nous, Philippe DURAND, Président du Syndic de Copropriétés du Lotissement "Le Chèvrefeuille" et le bureau, formulons une pétition contre ce projet qui présente selon nous trop de dangers ou de nuisances.

Nous vous transmettons toutes nos observations et questions dans l'urgence, ainsi que la signature de tous les propriétaires s'opposant à cet agrandissement en espérant que notre position sera entendue.

Résumé des motifs qui nous opposent à cette extension :

1. Nuisances atmosphériques (respiratoires et pollution)

Résidants dans ce lotissement depuis de nombreuses années, nous sommes unanimes pour dire que le vent est un facteur météorologique quasi-quotidien. Sur l'ensemble de l'année, nous supportons un fort vent à dominante Sud/Sud-est. Il arrive également que nous ressentions un vent du Nord, mais de manière moins fréquente et surtout d'une intensité moindre. Nous sommes donc en désaccord avec les relevés réalisés dans votre étude (Page 44).

Nous craignons ainsi une nuisance réelle, des poussières poussées par le vent, et une dégradation notable de la qualité de l'air.

Votre étude d'impact relève par elle-même les risques sur la santé humaine (notamment page 227 et suivantes), et la proximité intolérable des « retombées de poussières » (page 347 verso).

2. Proximité entre l'exploitation et le lotissement

A la vue des plans, nous avons constaté que dès la Phase N°2 du projet, la carrière se situera à moins de 200 mètres du lotissement "LE CHEVREFEUILLE", et plus précisément à l'extrémité de l'Allée Jean Renoir. Cette proximité nous interpelle, et nous inquiète.

Comment assurer une sécurité réelle et constante pour nos enfants, qui ont tendance à jouer sur le Chemin du Plan ?

Quel peut être l'impact sur le terrassement (glissement de terrain lors de fortes pluies) ? Mentionnons qu'il s'agit d'une réalité présente en ce moment le long des carrières sur la Phase 1 qui est en cours d'exploitation !!! Un fort glissement de terrain a emporté de la terre et des graviers sur une surface de 7 à 8 mètres sur 10 mètres de long.

Nous n'avons pas à subir des nuisances sonores, tant le jour que la nuit. Ces nuisances seront liées à l'utilisation des camions et autres engins mécaniques. Contrairement à votre étude (chapitre 7.5.1 page 235/236), notre résidence est très calme. Nous ne sommes absolument pas dérangés par l'implantation de l'A46, du boulevard Urbain Sud, ou de toutes autres entreprises !!!!

Comment ont donc été effectués ces relevés pour arriver à ces conclusions qui sont plus que douteuses ?

Votre étude révèle également un niveau sonore supérieur au seuil réglementaire (page 212 et suivantes). Ce qui est simplement intolérable. De plus comment la ville de MIONS qui prône une ville calme et résidentielle peut accepter qu'une telle nuisance advienne à 100 m des habitations !

3. Risque de pollution de la Nappe Phréatique

Nous nous posons également de nombreuses questions sur l'impact de cette exploitation sur les nappes Phréatiques. Nombreux des propriétaires sont équipés de puits, et craignent raisonnablement de voir leurs sources se tarir.

4. Pourquoi les études ont elles été réalisées sur des sites éloignés du lieu d'exploitation (GENAS - ST-PRIEST) ?

Nombreux de vos relevés qui ont étayés cette étude, ont été réalisés sur des sites basés relativement loin de l'implantation des carrières. De plus les relevés datent de 2010, il serait peut-être bon de les mettre à jour. Les conditions climatiques ont changées ces dernières années, elles méritent une attention plus pertinente.

5. Impact sur le paysage

Nous craignons que vos carrières soient trop visibles, et qu'elles dénaturent le paysage environnant du lotissement.

Les mesures annoncées nous paraissent plus que légères. Qu'en est-il de la vue au niveau de la rue du charbonnier et celle des maisons en fond d'impasse de l'allée Jean Renoir ?

6. Impact sur la valeur immobilière de nos biens

Il est indéniable que cette extension de la carrière aura un impact négatif sur la valeur de nos biens immobiliers. Nous sommes très inquiets de l'impact très négatif que va représenter une carrière à proximité de nos habitations en cas de revente de ces dernières.

Qui souhaiterait habiter à 100m d'une carrière ?

Comment pouvez-vous nous assurer que cette valeur ne sera pas dépréciée au fil du temps et de l'extension de la carrière ?

Aucune étude d'impact n'a été réalisée à ce niveau. Cet aspect est primordial pour l'ensemble des copropriétaires qui je rappelle ont mis toutes les économies d'une vie dans ce projet.

7. Non-respect des phasages

Vous faites état dans votre étude, de plusieurs phases d'extraction. La phase 1 est soit disant prévue pour 2014/2019. Or, force est de constater que vous avez déjà largement entamé cette phase, et ce depuis bientôt un an...

Vous comprendrez ainsi que nous émettions des réserves sur vos garanties mentionnées dans l'accomplissement du projet.

8. Nouveaux propriétaires

Comment expliquez vous que nos plus récents acquéreurs n'aient pas été informés de toute l'étendue de l'agrandissement des carrières, et ce malgré un déplacement au service de l'urbanisme de la commune de MIONS ?

En effet, M.Tromilin et Mlle Lemasson se sont rendus au service de l'urbanisme afin de connaître les projets à venir autour de la parcelle/maison qu'ils souhaitaient acquérir (et ainsi valider leur choix).

Seul a été mentionné l'aménagement du secteur du chemin du Charbonnier (cf PLU-logement sociaux). En aucun cas, il a été fait mention de cette extension de la carrière et de la mise à disposition par voie de bail emphytéotique du chemin du Plan (pourtant validé par le conseil municipal du 5 avril 2012) alors que cette visite est intervenue au mois de Septembre 2012.

Ce manquement d'information constitue une faute grave de la mairie et aurait remis en cause ce projet d'acquisition.

9. Destruction de la faune, de la flore et des chemins ruraux

L'étude démontre bien la destruction du biotope ce qui à notre sens est très grave. Nous rappelons que cette zone est un lieu de promenade pour l'ensemble des habitants de Mions.

Le détournement des chemins de Feyzin et du Plan ne sont qu'un plâtre sur une jambe de bois. En effet, qui aurait envie d'aller se balader entre une route (rue Yves Farge/ D149) et un trou béant ?

De plus, il est à noter que la commune de Mions voulait valoriser cet espace. Aurait-elle changée d'avis sans en prévenir ses administrés ?

Il est notamment à noter que cette étude démontre bien plus l'effet sur la faune et la flore, que l'impact et les conséquences subies par les riverains !

10. Inquiétudes concernant le remblayage

Nos inquiétudes sur le remblayage au niveau futur, pour nos enfants, sont alarmantes (voir l'avis DREAL du 17 avril 2013).

Nos inquiétudes sur le remblayage par transport de camions. (Sonore, respiratoire, accident...)

Inquiétudes également sur les élargissements prévus (la route chemin charbonnier et la rue Yves Farges. .)

Alors que le flan Sud sera touché et une attaque surprise côté nord risque de nous couler...

11. Manque de communication concernant cette enquête publique

Nous tenons enfin à vous dire que nous sommes tous surpris, car nous avons découvert incidemment l'enquête publique sur l'agrandissement de la Carrière, en déambulant sur le chemin du plan. Nous avons alors découvert une petite pancarte d'environ 30 cm par 50, informant de l'enquête publique.

Ci-joint copie de l'affiche de l'enquête publique. Ledit avis n'est ni signé, ni daté, ni revêtu du sceau de la Mairie. Qu'en est-il ?

Dire que nous sommes obligés de déposer des panneaux de 1m/0.80m lorsque nous souhaitons faire des travaux chez nous !!!!!

Pourquoi n'êtes vous pas venus installer vos pancartes d'affichage à l'entrée de notre lotissement, afin que les principaux concernés (voir lésés), puissent apprécier plus tranquillement la modification de notre environnement ?

Nous regrettons aussi que l'information relative à l'enquête publique n'ait pas été relayée par le journal de la Commune.

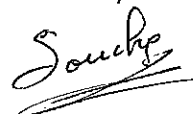
Nous demandons donc l'ensemble des preuves concernant l'information au publique concernant la mise en place de cette enquête. Nous souhaitons avoir preuve du respect du formaliste quant aux délais légaux nécessaires à la publicité (annonces légales, affichage...).

Dans l'attente de vous lire, et d'un entretien avec les services compétents.

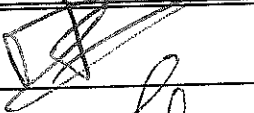

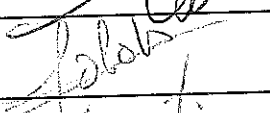
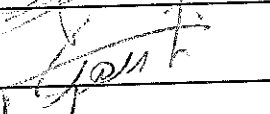

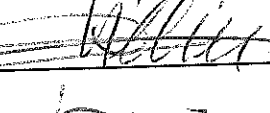
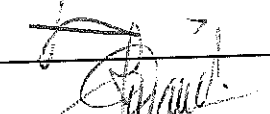

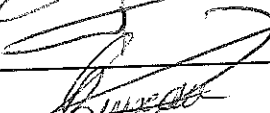
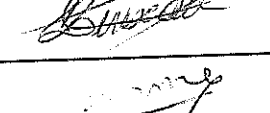
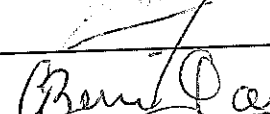
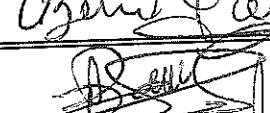

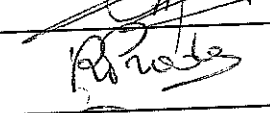



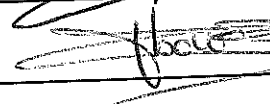

Cordialement.

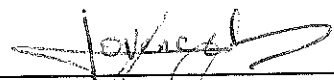
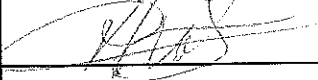



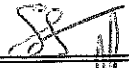
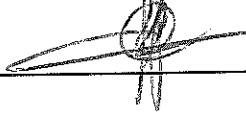
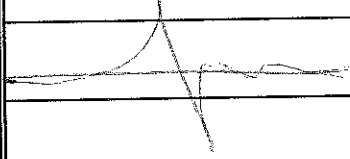
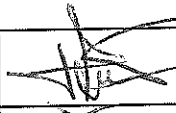








Po Mr DURAND Philippe

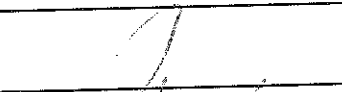

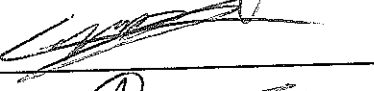

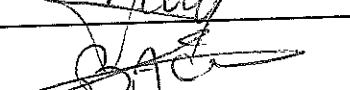
Président du Syndic

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Souche' or similar, with a horizontal line underneath.

Petition Contre Projet Extension Des Carrières Perrier TP

Lot N°	NOM	(signature du représentant)
1	MARTIN	
2	CREMADES	
3	NOLOT	
4	LEMASSON	
5	LANDRY	
6	DRAIN/VILLIER	
7	GRENOVILLE	
8	DURAND	
9	BISILLON	
10	MERCIER	
11	DORME	
12	BERNIGAUD	
13	BARRANCO	
14	MOREL	
15	PRADE	
16	BONZI	
17	MURAY-RUIZ	
18	MONTAGNE	
19	IBORRA	

20	JOVENCEL	
21	CHIRAT	
22	TILLUM	
23	LOPEZ	
24	SACCHET	
25	SANCHEZ	
26	PAPO	
27	AMANTON	
28	TERDJIMI	
29	LECONTE	
30	N'GUYEN	
31	GAUTHIER	
32	MOUREY	
33	BRUN BERTHOUD	
34	SOUCHE	
35	POINSOT	
36	VERTHUY	
37	KERKOR	
38	STEIGERWALD	
39	LEVANTI	
40	REYNIER	

41	DIASIO	
42	GOUIN	
43	LAPAILLE	
44	DIDIER	
45	PETIT	
46	SBARDELLA	
47	JANNARELLI	
48	PELORCE	
49	PUGLIA	
50	CAILLET	
51	BACCI	